



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE NOËL - INSTAGRAM/FACEBOOK

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU CONCOURS

La société SAS Velomotion (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 442110789 dont le siège social est situé au 79 T BD LEFEBVRE PARIS, FRANCE. L'organisateur souhaite organiser un jeu concours intitulé « JEU CONCOURS DE NOËL » dont les gagnant(e)s seront désigné(e)s par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu concours se déroulera du lundi 7 décembre 11h au lundi 21 décembre 2020 17h (date et heure française de connexion faisant foi).

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, ni par Instagram.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours, des membres du personnel Holland Bikes Velomotion.

Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU CONCOURS / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes Facebook.com et Instagram.com aux dates indiquées dans l'article 1. Voici les modalités de participation :

Sur Facebook, la personne participante devra :

- S'abonner à la page [@hollandbikes](#) (Facebook) ;

- Liker la publication dédiée au jeu concours ;
- Inviter 2 ami(e)s fans du vélo à participer en les taguant en commentaire ;
- Remplir [ce formulaire](#) pour valider la participation.

Sur Instagram, la personne participante devra :

- S'abonner à notre compte [@hollandbikes](#) (Instagram) ;
- Liker la publication dédiée au jeu concours ;
- Inviter 2 ami(e)s fans du vélo à participer en les taguant en commentaire ;
- Remplir [ce formulaire](#) pour valider votre participation.

Bonus : Si une personne participe sur les deux réseaux sociaux Facebook et Instagram, elle doublera ses chances de gagner. Le formulaire de participation est à remplir une seule fois.

NB : Ne sera éligible que ceux ou celles qui auront rempli toutes les conditions ci-dessus.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'organisateur désignera par tirage au sort les personnes gagnantes parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites et ayant rempli toutes les conditions citées dans l'article 3. Un tirage au sort sera effectué le lundi 21 décembre 2020 à 17h.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les dotations du tirage au sort sont les suivantes :

- LOT 1 : Un vélo de ville « Alice » au coloris violet de la marque belge Achielle d'une valeur de 599€ ;
- LOT 2 : Un casque de vélo de la marque anglaise Sawako Furuno, d'une valeur de 119,95 € ;
- LOT 3 : Une sacoche de la marque Agu, d'une valeur de 59,95 €.

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

L'organisateur du jeu concours annoncera les gagnant(e)s en stories Facebook et Instagram. Les personnes désignées gagnantes seront ensuite contactées par message privé. Aucun message privé ne

sera adressé aux participants n'ayant pas gagné. Les gagnant(e)s devront répondre dans les cinq (5) jours suivants l'envoi du message et fournir leurs coordonnées complètes pour finaliser l'expédition du lot gagné.

Sans réponse de la part des personnes gagnantes dans les cinq (5) jours suivants l'envoi du message privé, elles seront déchues de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Les personnes gagnantes devront se conformer au présent règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur. À cet effet, les personnes gagnantes autorisent toutes les vérifications concernant leurs identités, leurs âges, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne leur élimination immédiate par l'organisateur.

Les dotations seront expédiées gratuitement par transporteur ou seront remise en main propre si les personnes gagnantes peuvent et préfèrent se déplacer dans notre boutique Holland Bikes Paris 15, située au 79 boulevard Lefebvre à Paris 15ème. Les modalités exactes seront communiquées ultérieurement aux gagnant(e)s. En outre, en cas d'impossibilité pour l'organisateur de délivrer à la personne gagnante la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 – DÉPÔT DU REGLEMENT

Les participant(e)s à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu en consultant la page dédiée au jeu concours sur le site internet www.hollandbikes.com, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant(e)s au jeu concours bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci. Elles ne seront pas exploitées à la fin de celui-ci. Seules les personnes ayant accepté de s'inscrire à la newsletter de Holland Bikes seront enregistrées dans la liste de contact dédiée à l'envoi de newsletters.